

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2267

16 septembre 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|---------------|---|---------------|
| AAM AG SPF | 108803 | Immo Horizon S.à r.l. | 108788 |
| Aggmore Kaufmann Ventures S.à r.l. ... | 108816 | Interférence Holding S.A. | 108780 |
| Argeal | 108791 | Interférence Holding S.A. | 108784 |
| Argeal | 108808 | International Telecom S.à r.l. | 108816 |
| Avaya Luxembourg S.à r.l. | 108810 | Kieffer Arsène S.à r.l. | 108778 |
| Bangor Holding S. à r. l. | 108809 | KIH Energy S.à r.l. | 108781 |
| Bosting Holding S.à r.l. | 108770 | LOG 2 GO SA Logistic Solutions | 108813 |
| Bulwell Holding S.à r.l. | 108809 | March Europe S.A. | 108816 |
| Cine-Eye S.A. | 108798 | Merrill Lynch Paris Nursing 1 | 108798 |
| CODESCA S.A., société de gestion de pa- trimoine familial | 108815 | Nord Européenne d'Investissement S.A. | 108815 |
| Columbia CANAWS Partners IV S.à r.l. | 108797 | Northway Financial S.à r.l. | 108814 |
| Cosmos Lux International | 108786 | Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A. | 108814 |
| Crowdon Investment S.à r.l. | 108801 | Okashi Holding S.A. | 108815 |
| Décorama S.à r.l. | 108797 | PQ/HDS Luxco Parent S.à r.l. | 108791 |
| de Miwwel & Kichechef Sàrl | 108797 | Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A. | 108797 |
| De Roude Leif S.à r.l. | 108777 | Progresso e Futuro S.A. | 108802 |
| Developing Energy Concepts (DEC) S.à r.l. | 108781 | R & M Partners S.A. | 108813 |
| Euroconcassage s.à r.l. | 108794 | Rosavent S.à r.l. | 108799 |
| Famaplast S.A. | 108810 | Sapiens Tech S.A. | 108779 |
| Financière des Ardennes S.A. | 108814 | Skin Care S.A. | 108785 |
| Freileitungsbau S.à r.l. | 108807 | Structured First | 108794 |
| Global Promotion S.A. | 108770 | TMGE Investments S.A. | 108800 |
| Green Invest | 108815 | Westminster International Investments S.A. | 108789 |
| House Hold and Body Care Products Com- pany S.A. | 108808 | | |

Global Promotion S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5960 Itzig, 100, rue de l'Horizon.
R.C.S. Luxembourg B 89.881.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
et par le conseil d'administration du 11 juin 2008*

Reconduction des mandats des administrateurs

Gabriel SPELLINI, né le 7 avril 1957 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-5960 ITZIG, 100, rue de l'Horizon
C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., RCS numéro B 66.684, siège social à L-5943 ITZIG, 6, rue Jean-Pierre
Lanter

Dominique DELABY, né le 8 avril 1955 à Marcq-en-Baroeul (F), demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg,
13, avenue du Bois

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Reconduction du mandat du commissaire

VERICOM SA, RCS numéro 51.203, siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Reconduction du mandat d'administrateur-délégué

Gabriel SPELLINI, né le 7 avril 1957 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-5960 ITZIG, 100, rue de l'Horizon

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra
en 2014.

Nomination du président du conseil d'administration

Gabriel SPELLINI, né le 7 avril 1957 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-5960 ITZIG, 100, rue de l'Horizon

Le mandat de président du conseil d'administration ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire
qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008113772/1185/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Bosting Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.449.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared Bearstead Holding S.à r.l, a private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies pending and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 27 June 2008, by Maître Paul Bettingen, notary public residing at Niederanven, and not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, being the sole shareholder of (and acting in such capacity) "Bosting Holding S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies pending and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 27 juin 2008, by Maître Paul Bettingen, notary public residing at Niederanven, and not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 11 of the articles of association of the Company (the "Articles"):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the creation of ten different classes of shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, namely:

- class "A" shares (the "Class A Shares");
- class "B" shares (the "Class B Shares");
- class "C" shares (the "Class C Shares");
- class "D" shares (the "Class D Shares");
- class "E" shares (the "Class E Shares");
- class "F" shares (the "Class F Shares");
- class "G" shares (the "Class G Shares");
- class "H" shares (the "Class H Shares");
- class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- class "J" shares (the "Class J Shares").

and having the specific features in case of redemption and cancellation as determined in the Articles as well as the specific distribution rights as determined in the Articles.

The Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares" or the "Shares".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Shares into the Classes of Shares as follows:

| CLASS OF SHARES | NUMBER OF SHARES |
|--------------------------|------------------|
| Class A Shares | 125,000 |
| Class B Shares | 125,000 |
| Class C Shares | 125,000 |
| Class D Shares | 125,000 |
| Class E Shares | 125,000 |
| Class F Shares | 125,000 |
| Class G Shares | 125,000 |
| Class H Shares | 125,000 |
| Class I Shares | 125,000 |
| Class J Shares | 125,000 |
| TOTAL SHARES | 1,250,000 |

having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5 and 16 of the Articles of Association, which will read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by:

- (1) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "A" shares (the "Class A Shares");
- (2) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "B" shares (the "Class B Shares");
- (3) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "C" shares (the "Class C Shares");
- (4) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "D" shares (the "Class D Shares");
- (5) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "E" shares (the "Class E Shares");
- (6) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "F" shares (the "Class F Shares");
- (7) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "G" shares (the "Class G Shares");
- (8) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "H" shares (the "Class H Shares");
- (9) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- (10) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "J" shares (the "Class J Shares");

with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The features of the Shares are outlined in the present Articles.

5.2 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be reserved and attached to the holders of such Shares and be at the free disposal of the Board of Managers.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partners adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers and in accordance with the applicable legal provisions.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Classes of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding; no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding; no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding; no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding; no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding; no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding; no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding; no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding; no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of partners) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

" Art. 16. Allocation on profits.

16.1 The credit balance of the profits and loss account, after deduction of the expenses costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

16.2 Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the partners and in accordance with the following provisions:

First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

After the distribution set out under a) above, all remaining Available Amount (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G

Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the partners.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partner(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with article 16.3 and may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) the Company may claim, in accordance with the Law, reimbursement of (and the partners shall reimburse) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new Article 20 which shall read as follows:

" Art. 20. Definitions.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share

1.1 Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the Partners on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix juillet,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Le comparant, Bearstead Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, constituée en date du 27 juin 2008 par Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, représenté par Régis Galiotto, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui une fois signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-après annexée pour être enregistrée avec l'acte, étant l'associé unique de (et agissant en cette qualité) "Bosting Holding S.à r.l", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, constituée en date du 27 juin 2008 par Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, pas encore immatriculée au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes conformément à l'article 11 des statuts (les "Statuts").

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la création de dix catégories de parts sociales différentes avec une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune, à savoir:

- parts sociales de Catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- parts sociales de Catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- parts sociales de Catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- parts sociales de Catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- parts sociales de Catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- parts sociales de Catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- parts sociales de Catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- parts sociales de Catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- parts sociales de Catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- parts sociales de Catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

et ayant les caractéristiques spécifiques en cas de rachat et d'annulation ainsi que les droits de distribution spécifiques comme définis dans les statuts de la société (les "Statuts").

Les Parts Sociales de Catégorie A jusqu'au Parts Sociales de Catégorie J seront référées ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales" ou comme les "Parts Sociales" et chacune une "Catégorie de Part Sociale".

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir un million deux cent cinquante mille (1,250,000) Parts Sociales existantes en Catégorie de Parts Sociales tel qu'il s'en suit:

| CATEGORIE DE PARTS SOCIALES | NOMBRE DE PARTS SOCIALES |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| Parts Sociales de Classe A | 125.000 |
| Parts Sociales de Classe B | 125.000 |
| Parts Sociales de Classe C | 125.000 |
| Parts Sociales de Classe D | 125.000 |
| Parts Sociales de Classe E | 125.000 |
| Parts Sociales de Classe F | 125.000 |
| Parts Sociales de Classe G | 125.000 |
| Parts Sociales de Classe H | 125.000 |
| Parts Sociales de Classe I | 125.000 |
| Parts Sociales de Classe J | 125.000 |
| TOTAL DE PARTS SOCIALES | 1.250.000 |

Ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5 et 16 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté comme suit:

- (1) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- (2) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),

- (3) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
 - (4) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
 - (5) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
 - (6) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
 - (7) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
 - (8) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
 - (9) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
 - (10) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");
- avec une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs des Parts Sociales sont repris ci-après comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts.

5.2 Tout montant d'une prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve de prime d'émission disponible qui sera réservée et attachée aux détenteurs de telles Parts Sociales et mis à la libre disposition du Conseil de Gérance.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance et conformément aux dispositions légales applicables.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en cours; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en cours.

5.6 Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans l'article 5), les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Part Sociale appropriée détenue par eux et annulée.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées."

" Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

16.2 Chaque année, des profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduit et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible pour remise soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:

Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de

recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible (l'"Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les Associés.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer sera déterminé conformément à l'article 16.3 et ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursés par le(les) associé(s)."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer un Article 20 dans les Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 20. Définitions.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.

Montant d'Annulation Total

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants.

Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Montant Disponible signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant des profits reportés) accru par (i) toute prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulés, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter de doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes à être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociale à être rachetées et annulées.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.000.- Euros.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008, Relation LAC/2008/29165. — Reçu douze euros. (12€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008113709/211/378.

(080131991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

De Roude Leif S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.196.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-et-un août.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Natalia LOPES OUTEIRO; cabaretière, née à Paris (F), le 12 novembre 1972, demeurant à L- 7721 Colmar-Berg, Enneschte Wee 01A,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «DE ROUDE LEIF S.à.r.l.»

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes les opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- €), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune.

Le capital social a été souscrit par la comparante.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par la comparante.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par la comparante.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros.

Gérance

La comparante a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérante: Madame Natalia LOPES OUTEIRO, préqualifiée.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.
3. Le siège social de la société est fixé à L- 2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: LOPES OUTEIRO, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 25 août 2008. Relation: EAC/2008/11132. — Reçu: soixante-deux euros 12.400.- à 0,5% = 62.-.

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 août 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008113685/207/54.

(080132179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Kieffer Arsène S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3833 Schiffflange, 57, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 82.211.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Arsène KIEFFER, maître-ramoneur, né à Esch/Alzette, le 21 juin 1955, demeurant à L-3841 Schiffflange, 102, rue de Hédange;
- 2) Monsieur Edgar Pierre KIEFFER, employé privé, né à Kayl, le 09 mars 1953, demeurant à L-3882 Schiffflange, 31, rue Albert Wingert.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont devenus suite à un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 05 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 691 du 06 juillet 2004, les seuls associés de la société à responsabilité limitée KIEFFER ARSENE S. à r.l., avec siège social à L-3833 Schiffflange, 57, rue de l'Eglise

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 82.211,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1123 du 07 décembre 2001,

dont les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 1^{er} août 2001, publié au Mémorial C numéro 84 du 16 janvier 2002 et

- en date du 09 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 268 du 16 février 2002,

que le capital social de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68.-), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (€ 24,79.-) chacune, est réparti comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Arsène KIEFFER, préqualifié, CINQUANTE PARTS SOCIALES | 50 |
| 2.- Monsieur Edgar Pierre KIEFFER, préqualifié, QUATRE CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES | 450 |
| TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES | 500 |

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts;

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,
 - que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de façon solidaire,
 - qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée;
- qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,
- que décharge est accordée au gérant,
 - que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Kieffer, E. P. Kieffer, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 30 juillet 2008. Relation: EAC/2008/10248. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008113239/219/48.

(080131332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Sapiens Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.774.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sapiens Technology S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social au 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.241, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 21 janvier 2003, numéro 57, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 mai 2005, publié au Mémorial le 10 octobre 2005, numéro 1012 (l'«Associé Unique»), représentée par Stéphanie Alexandrino, maître en droit, résidant à Luxembourg, suivant une procuration en date du 22 juillet 2008 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'Associé Unique de, et détenant toutes les neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (9.999) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B, en émission dans, Sapiens Tech S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 66, rue de Luxembourg, L-4221, Esch-sur-Alzette, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.774, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial le 25 février 2003, numéro 200.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique est le détenteur des actions de la Société et détient toutes les actions en émission dans la Société de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (9.999) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B sans désignation de valeur nominale.

3. L'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4. L'Associé Unique est devenu propriétaire de toutes les actions en émission dans la Société et qu'en tant qu'Associé Unique il décide expressément de procéder à la dissolution de la Société.

5. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Dissolution de la Société avec effet immédiat, constat relatif aux actifs et passifs de la Société, transfert de tous les actifs et prise en charge de tout le passif de la Société par l'Associé Unique, et décision relative aux écritures. Ensuite la résolution suivante a été prise:

Résolution Unique

L'Associé Unique a décidé par la présente de dissoudre la Société avec effet immédiat, l'Associé Unique reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société et assume la fonction de liquidateur.

L'Associé Unique a déclaré avoir pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation financière de la Société.

L'Associé Unique a déclaré et donné son accord pour reprendre tous les actifs de la Société et de prendre à sa charge et de devenir le débiteur de tout le passif de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il réponde personnellement de tous les engagements sociaux.

L'Associé Unique reconnaît et déclare que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte.

L'Associé Unique décide que le registre des associés de la Société dissoute est annulé.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière à tous les administrateurs de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'Associé Unique décide que conformément à l'article 151, 1^o de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période d'au moins cinq ans au siège social actuel de l'Associé Unique.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure respectifs, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: S. ALEXANDRIO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008, Relation: LAC/2008/31340. — Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008113250/242/60.

(080130870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Interférence Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.676.

L'an deux mille huit, le vingt août, à 16.00 heures.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Interférence Holding S.A.", en liquidation, (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114676, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1010 du 23 mai 2006

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, en voie de formalisation.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul LAPLUME, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Waltraud MULLER, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Joëlle FRIOB, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
3. Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la Société.
4. Conservation des livres et documents de la Société.
5. Clôture de la liquidation.
6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, à savoir Monsieur Paul HUBERTY, expert-comptable, né à Luxembourg, le 19 janvier 1960, demeurant à L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Paul HUBERTY à L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LAPLUME - MULLER - FRIOB - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2008. Relation GRE/2008/3482. — Douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008113242/231/74.

(080131343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

**KIH Energy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Developing Energy Concepts (DEC) S.à r.l.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 100.856.

Im Jahre zweitausend und acht, am sechsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis KESSELER, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg),

Sind erschienen:

1) Die Aktiengesellschaft polnischen Rechts Kulczyk Holding S.A., mit Sitz in Polen, ul. Krucza 24/26, P-00-526 Warszawa, Polen eingetragen im "National Court Register" unter der Nummer KRS 147322,

2) Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts Kulczyk Investment House S.A., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 126.198,

beide hier vertreten durch Frau Sophie HENRYON, Privatbeamte, beruflich wohnhaft in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

auf Grund von privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt am 21. Juli 2008, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparenten erklären, dass sie die beiden einzigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Developing Energy Concepts (DEC), S.à r.l., mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 9, rue Sainte Zithe, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 100.856 (die "Gesellschaft"), sind und somit das gesamte Gesellschaftskapital vertreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 7. Mai 2004, durch Notar Gérard LECUIT mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 723 vom 14. Juli 2004.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichnenden Notars aufgenommen am 14. Mai 2008 veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1573 vom 26. Juni 2008.

Das Gesellschaftskapital ist auf vierhundertzweiundzwanzigtausend fünfhundert Euro (422.500,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in vierhundertzweiundzwanzigtausend fünfhundert (422.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR).

Daraufhin ersuchen die Komparenten, vertreten wie vorhin erwähnt, den amtierenden Notar folgende Beschlüsse, welche sie einstimmig und mit Verzicht auf eine vorherige Einberufung in einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Gesellschaft getroffen haben, zu beurkunden:

Erster Beschluss

Es wurde beschlossen die Gesellschaftsbezeichnung KIH Energy S.à.r.l. anzunehmen und dementsprechend Artikel 4 der Satzung wie folgt abzuändern:

"Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung KIH Energy S.à.r.l. an."

Zweiter Beschluss

Es wurde beschlossen zwei Klassen von Geschäftsführern einzuführen und somit Artikel 11 der Satzung wie folgt abzuändern:

"Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Im Falle mehrerer Geschäftsführer werden diese in zwei Klassen unterteilt, welche dann als "Klasse A Geschäftsführer", beziehungsweise als "Klasse B Geschäftsführer" bezeichnet werden.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers, oder, falls anwendbar, durch die gemeinsame Unterschrift von einem Klasse A Geschäftsführers sowie vom einem Klasse B Geschäftsführers verpflichtet."

Dritter Beschluss

Es wurde beschlossen den jetzigen Geschäftsführer der Gesellschaft, RCS MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., mit Sitz in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg, mit sofortiger Wirkung abuberufen und folgende Personen als Geschäftsführer auf unbegrenzte Zeit zu ernennen:

Als Klasse A Geschäftsführer:

- Herr Dariusz Mioduski, Privatbeamter, geboren in Chelmno am 1. Januar 1964, mit beruflicher Anschrift in ul. Krucza 24/26, 00-526 Warschau, Polen;
- Herr Graham Cheeseman, Privatbeamter, geboren in Welwyn Garden City am 19. September 1969, mit beruflicher Anschrift in ul. Krucza 24/26, 00-526 Warschau, Polen;
- Herr Stefan Krieglstein, Privatbeamter, geboren in Wien am 18. September 1959, mit beruflicher Anschrift in ul. Krucza 24/26, 00-526 Warschau, Polen.

Als Klasse B Geschäftsführer:

- Herr Richard Brekelmans, Privatbeamter, geboren in Amsterdam am 12. September 1960, mit beruflicher Anschrift in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg;
- Herr Johan Dejans, Privatbeamter, geboren in Aarschot am 17. November 1966, mit beruflicher Anschrift in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg;
- Herr Paul Lamberts, Privatbeamter, geboren in Tilburg am 18. September 1965, mit beruflicher Anschrift in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg;
- Herr Michael Verhulst, Privatbeamter, geboren in Almelo am 25. August 1969, mit beruflicher Anschrift in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg.

Worüber Urkunde aufgenommen in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Die vorliegende Urkunde ist auf Deutsch verfasst, dieser deutschen Fassung folgt eine englische Übersetzung. Im Falle einer Abweichung zwischen der deutschen und der englischen Fassung hat die deutsche Fassung Vorrang.

Nachdem vorliegende Urkunde den erschienen Personen vorgelesen wurde und diese Personen dem Notar durch Vornamen, Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, hat deren Bevollmächtigter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and eight, on the sixth day of August.

Before us Maître Francis KESSELER notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Kulczyk Holding S.A., a joint stock company, existing under and governed by the laws of Poland, with registered office at ul. Krucza 24/26, P-00-526 Warszawa, Poland, registered in the National Court Register under the Number KRS 147322,

2) Kulczyk Investment House S.A., a société anonyme existing under and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 126.198,

Both here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

by virtue of proxies given on July 21st, 2008, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties state that they are the two only shareholders of Developing Energy Concepts (DEC), S.à r.l., a limited liability company, having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.856, (the "Company") and that they represent the entire share capital.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Gerard LECUIT, dated May 7th, 2004, published in Memorial C number 723 of July 14th, 2004.

The by-laws of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of May 14th, 2008, published in Memorial C number 1573 of June 26th, 2008.

The Company's corporate capital is fixed at four hundred and twenty-two thousand five hundred euros (422,500.- EUR) represented by four hundred and twenty-two thousand five hundred (422,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The appearing parties have required the undersigned notary to document the following resolutions which they have unanimously taken in an extraordinary general assembly after having waived their right to a prior convening notice:

First resolution

It is resolved to change the corporate name of the Company into KIH Energy S.à.r.l. and to amend article 4 of the articles of association accordingly so as to read henceforth as follows:

"Art. 4. The company adopts the name KIH Energy S.à.r.l."

Second resolution

It is resolved to create two categories of managers and to amend article 11 of the articles of association accordingly so as to read henceforth as follows:

"Art. 11. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In case of several managers, there will be two classes of managers, respectively denominated «Class A Managers» and «Class B Managers»."

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, as the case may be, by the joint signature of one Class A Manager and of one Class B Manager."

Third resolution

It is resolved to dismiss the current manager of the Company, RCS MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., with registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, with immediate effect and to appoint the following persons as managers for an unlimited period:

Class A Manager:

- Mr Dariusz Mioduski, private employee, born in Chelmno on January 1st, 1964, with professional address in ul. Krucza 24/26, 00-526 Warsaw, Poland;

- Mr Graham Cheeseman, private employee, born in Welwyn Garden City on September 19th, 1969, with professional address in ul. Krucza 24/26, 00-526 Warsaw, Poland;

- Mr Stefan Krieglstein, private employee, born in Vienna on September 18th, 1959, with professional address in ul. Krucza 24/26, 00-526 Warsaw, Poland.

Class B Manager:

- Mr Richard Brekelmans, private employee, born in Amsterdam on September 12th, 1960, with professional address in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr Johan Dejans, private employee, born in Aarschot on November 17th, 1966, with professional address in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Mr Paul Lamberts, private employee, born in Tilburg on September 18th, 1965, with professional address in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Mr Michael Verhulst, private employee, born in Almelo on August 25th, 1969, with professional address in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The present deed is worded in German, followed by an English version; at the request of the appearing parties and in case of divergences between the English and German texts, the German version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, their proxy holder signed together with the notary the present deed.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 8 août 2008. Relation: EAC/2008/10643. - Reçu douze euros, 12,-€.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008113668/219/142.

(080132144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Interférence Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.676.

L'an deux mille huit, le vingt août, à 09.30 heures.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Interférence Holding S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114676, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1010 du 23 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul LAPLUME, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Waltraud MULLER, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Joëlle FRIOB, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société à responsabilité limitée "FIDEMON S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103886, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LAPLUME - MULLER - FRIOB - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2008, Relation GRE/2008/3474. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008113254/231/75.

(080131237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Skin Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.187.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Luciano AMMENDOLA, agent en bourse, né à Turin, (Italie), le 29 mars 1946, demeurant à CH-6900 Lugano, 9, Via Coremmo, (Suisse),

ici représenté par Madame Sylvie THEISEN, consultante, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "SKIN CARE S.A." (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76187, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 30 juin 2000.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR), représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "LITTLE WOOD S.A.", établie et ayant son siège social à San José, 27th Street, Central Avenue, (Costa Rica), dûment représentée par Madame Sylvie THEISEN, préqualifiée, sur base d'une procuration émise le 22 février 2000, désignée "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l) Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle de titres au porteur de la Société et qu'il n'existe pas de registre des actionnaires.

m) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2008. Relation GRE/2008/3487. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008113255/231/60.

(080131374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Cosmos Lux International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 41.467.

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable «COSMOS LUX INTERNATIONAL» (ci-après «la Société»), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.467.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 du 9 novembre 1992, et

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 633 du 18 avril 2007.

L'assemblée débute à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe MELONI, demeurant professionnellement à Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie BIELLO, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe CLAESSENS, demeurant professionnellement à Strassen.

Monsieur le Président constate ensuite:

I. Les actionnaires étant tous nominatifs la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis envoyés par lettres recommandées en date du 2 juillet 2008.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le siège social est établi à Strassen, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. L'adresse du siège social au Grand-Duché de Luxembourg pourra être modifiée par une résolution circulaire du Conseil d'Administration»

- Modification des articles 5, 10, 11, 13, 15, 21, 30

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 11.467,9615 actions en circulation, 7.912,2895 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Le quorum requis par la législation est présent ou représenté à la présente assemblée;

VI.- En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale (ci-après «Assemblée Générale») prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes, et de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Strassen, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. L'adresse du siège social au Grand-Duché de Luxembourg pourra être modifiée par une résolution circulaire du Conseil d'Administration»

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital de la Société est à tout moment égal au total des actifs nets des différents compartiments de la Société tels que définis par l'Article 11 des présents statuts.

Les actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, appartenir à des catégories différentes, telles que définies par l'Article 7 des présents statuts, et les produits de l'émission de ces actions seront investis, conformément à l'Article 3 des présents statuts, dans des valeurs mobilières correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'investissement à déterminer par le Conseil d'Administration pour chacun des compartiments.

Le capital minimum de la Société est de 1,250,000- Euros.»

- de modifier le point c) 2 de l'article 10 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«c) 2. le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées ("le prix de rachat"), sera égal à la valeur nette des actions du compartiment concerné, valeur déterminée conformément à l'Article 11 des présents statuts au jour de l'avis de rachat;»

- de modifier le deuxième alinéa de l'article 11 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Elle est exprimée dans la devise du compartiment concerné, le Conseil d'Administration pouvant néanmoins décider d'exprimer la valeur nette d'inventaire avec le nombre de décimales qu'il jugera opportun, et est déterminée, le cas

échéant, pour chaque catégorie d'actions du compartiment concerné en divisant le pourcentage des actifs nets attribués à cette catégorie par le nombre total des actions de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation.

Le pourcentage de l'actif net global attribuable à chaque catégorie d'actions d'un compartiment sera déterminé au démarrage de la Société par le rapport des nombres d'actions de chaque catégorie émises dans ce compartiment multipliées par le prix d'émission initial respectif et sera ajusté ultérieurement sur base des distributions des dividendes et des souscriptions/rachats au titre de ce compartiment comme suit:»

- d'ajouter l'alinéa suivant après le point g) de l'article 13 des statuts:

«Le Conseil d'Administration de la SICAV peut décider de suspendre les rachats si cette suspension est nécessaire pour sauvegarder l'intérêt général des actionnaires concernés.»

- de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

- de modifier le quatrième alinéa de l'article 21 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

- de modifier l'article 30 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: P. MELONI, J.-M. BIELLO, J.-P. CLAESSENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30140. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008113261/242/102.

(080130842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Immo Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.274.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

A COMPARU:

Monsieur Paul LEESCH, indépendant, demeurant à CH-9113 Degersheim, Wolfensberg.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée IMMO HORIZON S.à r.l., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.274 (NIN 2001 2400 617).

II.- Que la société a actuellement un capital social d'un montant de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros trente-cinq Cents (€ 24.789,35), représenté par mille (1.000) parts sociales.

III.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 699 du 30 août 2001.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Ensuite le comparant, en sa qualité d'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

108789

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société. Il déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associé unique.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associé unique pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

L'associé unique donne décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent l'associé unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et il requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2008. Relation: ECH/2008/1145. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113258/201/45.

(080130833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Westminster International Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.693.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the sixth day of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The company GENLICO LIMITED, with registered office at 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the "International Companies Act" of the British Virgin Islands under number 608721,

here represented by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Paul MARX, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited holding company (société anonyme holding) WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., with registered office at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 60693, was incorporated by a deed received by the undersigned notary on August 20, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 680 of December 4, 1997 and that its articles of association have been amended by deeds of the undersigned notary on January 12, 2001 and on March 19, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 805 of September 25, 2001 and in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1021 of July 4, 2002.

II.- That the capital of the public limited holding company WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., pre-named, presently amounts to forty thousand US Dollars (USD 40,000.-), represented by four hundred (400) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named public limited holding company WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited holding company WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the public limited holding company WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the bearer shares of the company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The share capital is valued at 25,697.03.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

représentée par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Paul MARX, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 60693, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 20 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 680 du 4 décembre 1997 et que ses statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 2001 et en date du 19 mars 2002, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 805 du 25 septembre 2001 et au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1021 du 4 juillet 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à quarante mille Dollars US (USD 40.000.-), représenté par quatre cent (400) actions d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100.-) chacune.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société anonyme holding WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le capital social est évalué à 25.697,03.- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX; - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2008. Relation GRE/2008/3405. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008113248/231/106.

(080130872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Argeal, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.456.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113974/7712/11.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00372. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

PQ/HDS Luxco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.557.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.654.

In the year two thousand and eight, on the twenty-six of June.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 June 2008, in process of being published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by, Mr. Holger Holle, Rechtsanwalt, professionally, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 June 2008.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of PQ/HDS Luxco Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 June 2008, in process of being published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euros into Dollars of the United States of America at the Euro foreign exchange reference rate from the European Central Bank as at 25 June 2008 of one point five hundred fifty-seven Dollar of the United States of America against one Euro (1.557 USD/1 .-EUR). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at nineteen thousand four hundred and sixty-three Dollars of the United States of America (USD 19,463.-) and is represented by nineteen thousand four hundred and sixty-three (19,463) shares having a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

The meeting decides to confer all powers to the managers to proceed to the essential book entries and to convert all the books and documents of the company from EUR into USD and to proceed to the exchange of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) against nineteen thousand four hundred and sixty-three (19,463) shares having a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder further resolves to increase the Company's share capital from its current amount of nineteen thousand four hundred and sixty-three Dollars of the United States of America (USD 19,463.-), by an amount of one million five hundred thirty-seven thousand and five hundred thirty seven Dollars of the United States of America (USD 1,537,537.-) up to an amount of one million five hundred fifty-seven thousand Dollars of the United States of America (USD 1,557,000.-), by the issuance of one million five hundred thirty-seven thousand and five hundred thirty seven shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each. The entirety of the newly issued shares has been subscribed by the sole shareholder, here represented as aforementioned, and has fully been paid up by a contribution in cash in the amount one million five hundred thirty-seven thousand five hundred thirty seven Dollars of the United States of America (USD 1,537,537.-). The proof of the existence and the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder consequently resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million five hundred fifty-seven thousand Dollars of the United States of America (USD 1,557,000.-), represented by one million five hundred fifty-seven thousand shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Expenses

For the purpose of the registration authorities the amount of USD 1.537.537 is valued at EUR 982,798.28.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR 8,600.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025, Luxembourg, immatriculation auprès du registre du commerce et de sociétés du Luxembourg en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 Juin 2008, et dont la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations est en cours,

représentée ainsi par Monsieur Holger Holle Rechtsanwalt, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juin 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de PQ/HDS Luxco Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025, Lu-

xembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculation auprès du registre du commerce et de sociétés du Luxembourg en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 Juin 2008, et dont la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro en Dollars des Etats-Unis d'Amérique au taux de change de référence de la Banque Centrale Européenne au 25 juin 2008 de un virgule cinq cent cinquante-cinq Dollar des Etats-Unis d'Amérique contre un euro (1,557 USD/1,-EUR). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à dix-neuf mille quatre cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19.463,-) représenté par dix-neuf mille quatre cent soixante-trois (19.463) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs aux gérants de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en USD et pour procéder à l'échange des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1.-) contre dix-neuf mille quatre cent soixante-trois (19.463) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de dix-neuf mille quatre cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19.463,-), par un montant d'un million cinq cent trente-sept mille cinq cent trente-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique, (USD 1.537.537,-), à un montant d'un million cinq cent cinquante-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.557.000,-) par l'émission d'un million cinq cent trente-sept mille cinq cent trente-sept actions avec une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique chacune. La totalité des actions nouvellement émises a été souscrite par l'associé unique, ici représentée comme il est dit, et a été entièrement libérée par une contribution en espèce d'un montant d'un million cinq cent trente-sept mille cinq cent trente-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.537.537,-). La preuve de l'existence et du montant de la contribution en espèce a été produite au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associée unique décide en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million cinq cent cinquante-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.557.000,-), représenté par un million cinq cent cinquante-sept mille parts sociales, d'une valeur d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 1.537.537,- est évalué à EUR 982.798,28.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 8.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27742. — Reçu quatre mille huit cent quatre-vingt six euros quatre-vingt-dix-sept cents (4.886,97€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008113263/242/130.

(080130839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Structured First, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.650.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 16 juin 2008

1. Démission de M. Jacques Lucas en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Jacques LUCAS résidant professionnellement 170, place Henri Regnault 92043 - Paris, La Défense Cedex, FRANCE, de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 16 juin 2008.

2. Cooptation de Mme Fabienne CRAYSSAC en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jacques LUCAS

Les Administrateurs restants décident de coopter Madame Fabienne CRAYSSAC, résidant professionnellement 170, place Henri Regnault 92043 - Paris, La Défense Cedex, FRANCE, en remplacement de M. Jacques LUCAS, en qualité de Président du Conseil d'Administration avec effet au 16 juin 2008.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008113423/3451/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Euroconcassage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4575 Differdange, 45, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.184.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le dix-neuf août.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1) Monsieur Pedro ARREDONDAS PALLA, employé privé, demeurant à B-4860 Wegnez, 92, rue des Anneuses;

2) Monsieur Carlos Alberto FERNANDES PINTO, ouvrier, demeurant à L-4575 Differdange, 45, Grand-Rue,

ici représenté par Monsieur Pedro ARREDONDAS PALLA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Differdange le 24 juillet 2008, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elles sera formalisée;

3) Monsieur Rui DA COSTA PINTO, ouvrier, demeurant à L-4595 Oberkorn, 1, rue Kalekerbach.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EUROCONCASSAGE S.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le concassage et le recyclage de produits inertes, type roche, cailloux, pierres, gravillons ainsi que les activités d'électricien, d'entrepreneur de construction, d'entrepreneur de terrassement, d'excavation de terrains et de canalisations, d'entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité, d'entrepreneur de constructions métalliques, d'installateur de chauffage-sanitaire et d'installateur d'enseignes lumineuses.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts de la société sont cessibles. Cependant si un associé désire céder toutes ou partie de ses parts, il doit les offrir préférentiellement aux autres associés, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans

le capital de la société. La valeur des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les associés qui entendent céder les parts et le ou les associés qui entendent acquérir les parts. Au cas où les associés ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les associés qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Au décès de l'un des associés, tout associé survivant pourra par priorité s'attribuer la pleine propriété de tout ou partie de ces parts en indemnisant les héritiers sur base des trois derniers bilans de la société.

En cas de désaccord entre l'(les) associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé prédécédé sur la valeur des parts revendiquées par l'(les) associé(s), la valeur de ces parts sera arrêtée par un collège de trois experts dont le comptable en exercice de la société, un expert nommé par les héritiers et un expert à désigner par le Président de la Chambre des Notaires.

Tant que cette évaluation ne sera pas terminée, et à condition que les héritiers possèdent ensemble la majorité des parts, les héritiers pourront désigner un commissaire aux comptes, respectivement un surveillant, qui leur fera rapport des opérations du conseil d'administration.

En cas de désaccord persistant entre les héritiers et l'(les) associé(s) survivant(s) sur la gestion de la société, la partie la plus diligente, ou le commissaire désigné par les héritiers s'il juge qu'il y a péril en la demeure, pourront demander la médiation du collège d'experts composé comme ci-dessus.

Si les experts n'arrivent pas à mettre les parties d'accord, ils évalueront la valeur des titres restants des héritiers que l'(les) associé(s) survivant(s) pourra(ont) alors acquérir.

Si l'(les) associé(s) survivant(s) ne s'est (se sont) pas porté(s) acquéreur(s) des titres dans le mois de l'évaluation, les héritiers pourront vendre les titres à qui bon leur semblera.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants ne sont révocables, quel que soit le mode de leur nomination, que pour des causes légitimes.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

| | |
|--|--------------------|
| - M. Pedro ARREDONDAS PALLA, | 51 parts sociales |
| - M. Carlos Alberto FERNANDES PINTO, | 25 parts sociales |
| - M. Rui DA COSTA PINTO, | 24 parts sociales |
| TOTAL: | 100 parts sociales |

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L - 4575 Differdange, 45, Grand-Rue.
- 2) La société sera gérée par un gérant technique et deux gérants administratifs.

Est nommé gérant technique:

Monsieur Pedro ARREDONDAS PALLA, employé privé, né à Forña, Espagne, le 18 octobre 1963, demeurant à B-4860 Wegnez, 92, rue des Anneuses.

Sont nommés gérants administratifs:

- Monsieur Carlos Alberto FERNANDES PINTO, ouvrier, né à Teixeira/Baiao, Portugal, le 24 février 1975, demeurant à L-4575 Differdange, 45, Grand-Rue, et
- Monsieur Rui DA COSTA PINTO, ouvrier, né à Teixeira/Baiao, Portugal, le 06 janvier 1978, demeurant à L-4595 Oberkorn, 1, rue Kaleckerbach.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: P. Arredondas Pallas, R. Da Costa Pinto, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 août 2008. Relation: CAP/2008/2607. - Reçu soixante-deux euros virgule cinquante cents, 12.500 à 0,50% = 62,50,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 août 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008113687/225/140.

(080132000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 juin 2008

En date du 19 juin 2008, le Conseil d'Administration a décidé :

- de ratifier la nomination de Monsieur Jean Daumet en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008113426/1024/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

**de Miwwel & Kichechef Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Décorama S.à r.l.).**

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 13.765.

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2008 a été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 janvier 2009.

Réviseur d'entreprises:

BDO Compagnie Fiduciaire S.A., «Le Dôme» espace Petrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L- 2013 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008113469/504/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Columbia CANAWS Partners IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 140.958.

EXTRAIT

Il résulte:

(i) d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 30 juillet 2008 entre la société Columbia Capital Equity Partners IV (QP), L.P., une société ayant son siège social au 1209, Orange Street, DE-19801 Wilmington, Etats-Unis, enregistrée au Registrar of companies de l'état du Delaware sous le numéro 41-2179167 et Columbia Capital Employee Investors IV, L.P., une société ayant son siège social au 1209, Orange Street, DE-19801 Wilmington,, Etats-Unis, enregistrée au Registrar of companies de l'état du Delaware sous le numéro 41-2179171, que Columbia Capital Equity Partners IV (QP), L.P. a cédé 96 parts sociales dans la Société à Columbia Capital Employee Investors IV, L.P. avec effet au 30 juillet 2008; et

(ii) d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 30 juillet 2008 entre la société Columbia Capital Equity Partners IV (QP), L.P., une société ayant son siège social au 1209, Orange Street, DE-19801 Wilmington, Etats-Unis, enregistrée au Registrar of companies de l'état du Delaware sous le numéro 41-2179167 et Columbia Capital Equity Partners IV (QPCO), L.P., une société ayant son siège social au 1209, Orange Street, DE-19801 Wilmington, Etats-Unis, enregistrée au Registrar of companies de l'état du Delaware sous le numéro 75-3196865, que Columbia Capital Equity Partners IV (QP), L.P. a cédé 1.359 parts sociales dans la Société à Columbia Capital Equity Partners IV (QPCO), L.P. avec effet au 30 juillet 2008

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008113427/2460/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Merrill Lynch Paris Nursing 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.991.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Mark FENCHELLE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008;

- de nommer Madame Teodora CIOTA, née le 3 janvier 1975 à Medias, Roumanie, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ
- Monsieur Michel RAFFOUL
- Madame Teodora CIOTA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 2008.

MERRILL LYNCH PARIS NURSING 1

Signature

Référence de publication: 2008113489/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Cine-Eye S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

R.C.S. Luxembourg B 139.940.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 juillet 2008

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 juillet 2008 qu'ont été nommés en tant qu'administrateurs:

1. Monsieur Serguey Vorobyev, né le 8 décembre 1956 à Moscou (Russie) et demeurant professionnellement à 119034 Moscou (Russie), 6 Pomeransteve Lane;

2. Monsieur Gerrit Straub, né le 27 juillet 1966 à Freiburg i Br. (Allemagne) et demeurant professionnellement à 8022 Zurich (Suisse), 7 Bethovenstrasse.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113428/7883/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00685. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Rosavent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.490.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of August.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company ZEBRA HOLDINGS AND INVESTMENTS (GUERNSEY) LIMITED, having its registered office at 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY1 1EW, registered at the register of Guernsey under the number 49154,

hereby represented by Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on August 21st, 2008.

Which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company ROSAVENT S.à r.l., with registered office at L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 128.490 (NIN 2007 2425 473) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 6th of June 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1517 of July 20th 2007.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to cancel the shares' par value and to convert the corporate capital from EURO into SWISS FRANCS at the average rate of 1.- EUR = 1,60 CHF, so that the corporate capital is now set at the amount of TWENTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 20.000.-).

Second resolution

The sole shareholder decides to fix the share's par value at ONE HUNDRED SIXTY SWISS FRANCS (CHF 160.-) so that the corporate capital of TWENTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 20.000.-) is now divided into one hundred twenty-five (125) shares of ONE HUNDRED SIXTY SWISS FRANCS (CHF 160.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. The capital is set at TWENTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 20.000.-), divided into one hundred twenty-five (125) shares of ONE HUNDRED SIXTY SWISS FRANCS (CHF 160.-) each.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société ZEBRA HOLDINGS AND INVESTMENTS (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY1 1EW, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 49154,

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 août 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ROSAVENT S.à r.l., avec siège social à L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.490 (NIN 2007 2425 473) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1517 du 20 juillet 2007.
- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise d'expression du capital social de EURO en FRANCS SUISSE au taux de change de 1.- EUR = 1,60 CHF, de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de VINGT MILLE FRANCS SUISSE (CHF 20.000.-).

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant de CENT SOIXANTE FRANCS SUISSE (CHF 160.-), de sorte que le capital social de VINGT MILLE FRANCS SUISSE (CHF 20.000.-) est désormais représenté par cent vingt-cinq (125.-) parts sociales de CENT SOIXANTE FRANCS SUISSE (CHF 160.-) chacune.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLE FRANCS SUISSE (CHF 20.000.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de CENT SOIXANTE FRANCS SUISSE (CHF 160.-) chacune.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 août 2008, Relation: ECH/2008/1166. — Reçu douze euros 12,00.-EUR.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113670/201/89.

(080132075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

TMGE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.173.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social le 30 juin 2008 à 12 heures

Première résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de mettre fin au mandat d'Administrateur de Madame Carla ALVES SILVA.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer un nouvel Administrateur Remplaçant Monsieur Jérémy STEF-FEN, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), Employé Privé, ayant son adresse professionnelle au 43, Route d'Arlon L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin, à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Pour extrait analytique, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMGE INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008113429/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Crowdon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 126.931.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of August.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, having its registered office at 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY 1 1EW, registered at the register of Guernsey under the number 49153,

hereby represented by Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on August 21st, 2008.

Which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company CROWDON INVESTMENT S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 126.931 (NIN 2007 2415 591) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 18th of April 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1139 of June 13th, 2007.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to cancel the shares' par value and to convert the corporate capital from EURO into SWISS FRANCS at the average rate of 1.- EUR = 1,60 CHF, so that the corporate capital is now set at the amount of TWENTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 20.000.-).

Second resolution

The sole shareholder decides to fix the share's par value at ONE HUNDRED SIXTY SWISS FRANCS (CHF 160.-) so that the corporate capital of TWENTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 20.000.-) is now divided into one hundred twenty-five (125) shares of ONE HUNDRED SIXTY SWISS FRANCS (CHF 160.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. The capital is set at TWENTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 20.000.-), divided into one hundred twenty-five (125) shares of ONE HUNDRED SIXTY SWISS FRANCS (CHF 160.-) each.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY 1 1EW, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 49153,

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 août 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CROWDON INVESTMENT S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126.931 (NIN 2007 2415 591) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1139 du 13 juin 2007.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise d'expression du capital social de EURO en FRANCS SUISSE au taux de change de 1.- EUR = 1,60 CHF, de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de VINGT MILLE FRANCS SUISSE (CHF 20.000.-).

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant de CENT SOIXANTE FRANCS SUISSE (CHF 160.-), de sorte que le capital social de VINGT MILLE FRANCS SUISSE (CHF 20.000.-) est désormais représenté par cent vingt-cinq (125.-) parts sociales de CENT SOIXANTE FRANCS SUISSE (CHF 160.-) chacune.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLE FRANCS SUISSE (CHF 20.000.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de CENT SOIXANTE FRANCS SUISSE (CHF 160.-) chacune.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 août 2008. Relation: ECH/2008/1165. — Reçu douze euros 12,00.- EUR.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113669/201/88.

(080132087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Progresso e Futuro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.602.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 25 août 2008 à 12.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Madame Sandrine CECALA, employée privée, née le 28 mai 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur «B».

- De coopter comme nouvel administrateur «B», avec effet immédiat:

Monsieur Andrea CASTALDO, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano D'Arco en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

108803

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
BANQUE DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2008113448/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

AAM AG SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.190.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den dreizehnten August.

Vor Uns Notar Carlo WERSANDT, im Amtssitz zu Luxemburg-Eich, in Ersetzung seines verhinderten Kollegen Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Amtsstube gegenwärtige Urkunde verbleibt;

Ist erschienen:

FIIF International S.A. (B64.653), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "AAM AG SPF" gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5 August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Die Gesellschaft kann zur Erfüllung Ihres Gesellschaftszwecks Niederlassungen oder Repräsentanzen in den Ländern errichten, in denen sie operativ tätig ist.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND (31.000,- €) EURO, eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersoneniaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen

kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Mittwoch des Monats August jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2009.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar bis fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, ausmachend SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERTFÜNFZIG (7.750,-) EURO. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG (7.750,-) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird. Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EINTAUSENDDREIHUNDERTZWANZIG (1.320,- €) EURO.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt, die der Kommissare auf einen (1) und die der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Gregor AMON, Pilot, wohnhaft zu A-1110 Wien, Schmidgunstgasse 52.
- b) Peter Yves MÜHLBERGER, Angestellter, wohnhaft zu D-66333 Völklingen, Schulstraße 37.
- c) Caled ICCAOUI, Angestellter, wohnhaft zu Main Road, Bahri Building, First Floor, RL- Dohat El-hoss (Libanon).

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LCG International AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied wird ernannt: Gregor AMON, Pilot, wohnhaft zu A-1110 Wien, Schmidgunstgasse 52.

Vierter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Kommissars und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Fünfter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Sechster Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg-Eich, in substitution of his absent colleague Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), in whose office the present deed remains.

Is appeared:

FIIF International S.A. (B64.653), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, represented by the president of the Board of Directors, Wolfram Otto VOEGELE, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "AAM AG SPF".

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005. The corporation may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as well as by article 209 on commercial companies.

The company may also establish offices and representative offices in these countries, in which they are operating for the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND (31.000,- €) EURO represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED (100,- €) EURO each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares. The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Wednesday of the month of August at 10 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2009.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of twenty-five per cent (25%), and therefore the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (7.750,- €) EURO is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary. The shares will stay nominative shares until the capital will be fully paid up.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

108807

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY (1.320,- €) EURO.

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at three (3), that of the auditors at one (1) and that of the managing Directors of the Company at one (1).

The following are appointed Directors:

- a) Gregor AMON, pilot, residing in A-1110 Wien, Schmidgunstgasse 52.
- b) Peter Yves MÜHLBERGER, employee, residing in D-66333 Völklingen, Schulstraße 37.
- c) Caled ICCAOUI, employee, residing in Main Road, Bahri Building, First Floor, RL- Dohat El-hoss (Libanon).

Second resolved

Is elected as auditor: LCG International AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

The following is appointed managing Director of the Company: Gregor AMON, pilot, residing in A-1110 Wien, Schmidgunstgasse 52.

Fourth resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2013.

Fifth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Sixth resolved

Pursuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signed: VOEGELE, WERSANDT.

Enregistré à Remich, le 26 août 2008, REM 2008 / 1100. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000 € à 0,5% = 155, €.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 septembre 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008113695/218/248.

(080132081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Freileitungsbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 62.299.

Sind erschienen:

1. Herr Werner WEGERMANN, Ingenieur, geboren in Freystadt (D) am 20. Oktober 1943, wohnhaft in FL-9498 Planken, Birkenweg 53,

2. Herr Olaf WEGERMANN, Geschäftsführer, geboren in Ründeroth (D) am 07. Dezember 1969, wohnhaft in L-6740 Grevenmacher, 4, Kurzacht,

sind zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammen getreten und haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Einziger Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-6758 Grevenmacher, 2b, rue Victor Prost nach L-6758 Grevenmacher, 2a, rue Victor Prost zu verlegen.

Grevenmacher, den 22. August 2008.

Gezeichnet: W. WEGERMANN, O. WEGERMANN.

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, Le 01^{er} septembre 2008. Référence: LSOCU/00277. — Reçu (€): quatorze, Droit d'Enregistrement: 12.- €, Droit de timbre: 2.- €, Total: 14.- €.

Le Receveur (signé): G. REULAND.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 02. September 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008113665/213/25.

(080132199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Argeal, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.456.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113975/7712/11.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00370. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

House Hold and Body Care Products Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.077.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2008

Résolutions

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Emanuela Corvasce, née 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

MM Luca Antognoni, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Andrea Castaldo, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie) demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Christophe Velle, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo SA, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banques S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008113449/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Bangor Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9261 Diekirch, 30, rue Müller-Fromes.

R.C.S. Luxembourg B 138.296.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 27 juin 2008, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 27 juin 2008:

Madame Lutgarde F.A. Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende, en Belgique, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg

2. Démission du Gérant suivant à compter du 27 juin 2008:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, dont le siège social se situe 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANGOR HOLDING S.à.r.l.

Lugarde F.A. Denys

Gérant

Référence de publication: 2008113456/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Bulwell Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 138.276.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 27 juin 2008, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 27 juin 2008:

Monsieur François Bourgon, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, en France, domicilié 10, rue des Ardennes, L-8048, Strassen, au Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 27 juin 2008:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, dont le siège social se situe 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BULLWELL HOLDING S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent

Signatures

Référence de publication: 2008113458/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Avaya Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.277.200,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 103.265.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 21 août 2008

Les mandats des gérants de la Société:

- Monsieur Joe MARTUCCI, gérant, né le 9 octobre 1956 à San Marcos, Texas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Ludwig Schafer Weg 6, 65779 Kelkheim-Ruppertshain, Allemagne;

- Monsieur Alain HUYS, gérant et délégué à la gestion journalière, né le 12 octobre 1964 à Bornem, Belgique, demeurant à 12, Achterheide, B-2870, Purs, Belgique;

- Monsieur Mark HORSEY, gérant, né le 14 septembre 1968 à Basingstoke au Royaume-Uni, demeurant à Green Ace, Ballsdown, Chiddingfold, Surrey, GU8 4XJ, Royaume-Uni,

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113461/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Famaplast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 40, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 12.522.

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FAMAPLAST S.A." (numéro d'identité 1974 22 01 794), avec siège social à L-4485 Soleuvre, 40, rue de Sanem, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 12.522, constituée suivant acte reçu par le notaire Tony BERNARD, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 août 1974, publié au Mémorial C, numéro 214 du 24 octobre 1974 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1512 du 8 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel FONDU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FAMAPLAST S.A.".

2) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million soixante-trois mille huit cents euros (€ 1.063.800.-), divisé en cinquante-neuf mille cent (59.100) actions d'une valeur nominale de dix-huit euros (€ 18.-) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les actions entre ses seules mains, la société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. Lorsque la société ne comporte qu'une seule

personne, celle-ci est dénommée "associé unique". La société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société."

3) Modification de la dernière phrase de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Les titres, aussi bien que les certificats, doivent être revêtus de la signature de deux administrateurs ou de l'administrateur unique."

4) Ajout d'un 2^{ème} alinéa à l'article 8 des statuts ayant la teneur suivante:

"Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé."

5) Ajout d'un 3^{ème} alinéa à l'article 8 des statuts ayant la teneur suivante:

"Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société."

6) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts."

7) Insertion dans les statuts d'un nouvel article 11 ayant la teneur suivante:

" **Art. 11.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non."

8) Ajout d'un 7^{ème} alinéa à l'article 12 actuel des statuts ayant la teneur suivante:

"Lorsque le conseil d'administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application."

9) Insertion dans les statuts d'un nouvel article 20 ayant la teneur suivante:

" **Art. 20.** Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale "

10) Renumerotation des articles 11 à 18 actuels des statuts qui deviennent désormais les articles 12 à 19 et des articles 19 à 22 actuels des statuts qui deviennent désormais les articles 21 à 24.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FAMAPLAST S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million soixante-trois mille huit cents euros (€ 1.063.800.-), divisé en cinquante-neuf mille cent (59.100) actions d'une valeur nominale de dix-huit euros (€ 18.-) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les actions entre ses seules mains, la société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. Lorsque la société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée "associé unique". La société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi

que par réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dernière phrase de l'article 6 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

"Les titres, aussi bien que les certificats, doivent être revêtus de la signature de deux administrateurs ou de l'administrateur unique."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un 2^{ème} alinéa à l'article 8 des statuts de la société, ayant la teneur suivante:

"Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un 3^{ème} alinéa à l'article 8 des statuts de la société, ayant la teneur suivante:

"Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts."

Septième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts de la société un nouvel article 11 ayant la teneur suivante:

" **Art. 11.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non."

Huitième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un 7^{ème} alinéa à l'article 12 actuel des statuts ayant la teneur suivante:

"Lorsque le conseil d'administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application."

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts de la société un nouvel article 20 ayant la teneur suivante:

" **Art. 20.** Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale"

Dixième résolution

L'assemblée décide de renuméroter les articles 11 à 18 actuels des statuts de la société qui deviennent désormais les articles 12 à 19 et les articles 19 à 22 actuels qui deviennent désormais les articles 21 à 24.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: FONDU, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 août 2008, Relation: CAP/2008/2478. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 août 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008113711/236/140.

(080132106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

LOG 2 GO SA Logistic Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.197.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 mai 2008

Il ressort du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société en date du 21 mars 2008, que:

1. Madame Jeannette BECHT et Messieurs Mohammed KARA et Aldo TRISCIUOGLIO sont renommés Administrateurs de la société; Monsieur Aldo Trisciuglio assumant également la fonction d'Administrateur-Délégué.
2. EASIT SA. est renommée Commissaire.
3. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont reconduits pour un terme de six ans et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui sera amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31/12/2013.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008113468/3579/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

R & M Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 95.343.

—
Assemblée Générale Extraordinaire de R & M Partners S.A.

L'assemblée s'est réunie sur base de convocation orale ce 6 août 2008 à 16.00 heures au siège de la société avec comme agenda la modification de l'adresse du siège social, de l'adresse des administrateurs, de l'adresse du délégué à la gestion journalière et de l'adresse de la personne chargée des comptes.

Monsieur Renaud Verdin, domicilié à Sint-Niklaasstraat 14 3/1 à B-8000 Brugge est désigné comme président, Monsieur Joseph Delrée, domicilié à 2A/46, route d'Eselborn à L-9706, Clervaux est désigné comme scrutateur et Monsieur Buschaert Jean-Charles domicilié à 10, rue de Montigny, B-5380 Forville est désigné comme secrétaire.

Le président prend la parole et constate que l'ensemble des actionnaires est réunis. L'assemblée décide à l'unanimité les points suivants:

- Modifier le siège social, anciennement, 2A/36, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux par 2A/46, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux
- Modifier l'adresse de l'administrateur R. Verdin & Cie, anciennement, Zoning industriel, L-8287 Kehlen par rue Prince Jean, 5 à L-4740 Petange
- Modifier l'adresse de l'administrateur CVBA Fimuga, anciennement, 10, Pitsenbosdreef, B-8200 Brugge par Sint-Niklaasstraat, 14 3/1 à B-8000 Brugge
- Modifier l'adresse de l'administrateur Renaud Verdin, anciennement, 10, Pitsenbosdreef, B-8200 Brugge par Sint-Niklaasstraat, 14 3/1 à B-8000 Brugge
- Modifier l'adresse de l'administrateur délégué Renaud Verdin, anciennement, 10, Pitsenbosdreef, B-8200 Brugge par Sint-Niklaasstraat, 14 3/1 à B-8000 Brugge
- Modifier l'adresse du Commissaire Lucos Company Services S.A., anciennement, Zoning Industriel, L-8287 Kehlen par rue Prince Jean, 5, L-4740 Petange.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16.30 heures.

NE VARIETUR

Renaud Verdin / Joseph Delrée / Jean-Charles Busschaert
Président / Scrutateur / Secrétaire

Référence de publication: 2008114183/4962/34.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01202. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Financière des Ardennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 115.414.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2008

1. L'Assemblée accepte la démission l'Administrateur unique:

- Monsieur Gilles SAUTHON, Administrateur Unique, demeurant à 86, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

2. L'Assemblée constate que les actions sont détenues par un seul actionnaire. En vertu de la loi sur les sociétés commerciale du 25 août 2006, l'Assemblée décide que Monsieur Roland MERTZ, né le 3 mai 1956, demeurant à 321, rue des Marquisat-Thiaumont, B-6717 Attert, est nommée Administrateur unique de la société pour une période de 3 ans (jusqu'à l'Assemblée générale de 2011).

Pour réquisition

FINANCIERE DES ARDENNES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008113470/1682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 90.768.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 22 juillet 2005

En date du 22 juillet 2005, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre-Louis ROSSET de son mandat de commissaire de la Société avec effet au 22 juillet 2005;

- de nommer Monsieur Jacques LEHRE, né le 23 mai 1958 à Saint Avold, France, ayant comme adresse professionnelle: 100, avenue du Président, 75016 Paris, France en tant que nouveau commissaire de la Société avec effet au 22 juillet 2005 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008113471/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Northway Financial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 103.177.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 juin 2008

Mme Valérie Fisson, résidente professionnellement au 17, boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée gérante de la société, en remplacement de Mr. Jean Fell, gérant.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.
Pour Northway Financial S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008113480/6295/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Okashi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 49.061.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113499/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10763. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Nord Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 50.020.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A.

N. THIRION / R. BARBIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113501/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00030. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 11.545.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113929/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00071. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Green Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 57.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/08/08.

Euro Suisse Audit Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008113503/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13070. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

March Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 89.116.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113926/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00463. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

International Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.784.

Dépôt des comptes au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008113921/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00718. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Aggmore Kaufmann Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.277.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale de la Société tenue en date du 30 juillet 2008

En date du 30 juillet 2008, l'Assemblée Générale de la Société a pris la résolution de désigner une classe spécifique de gérants à la composition du conseil de gérance de la Société, à savoir:

- Monsieur Chris MARSDEN, gérant de classe A
- Monsieur Fabian KAUFFMAN, gérant de classe B
- Monsieur Jorge PÉREZ LOZANO, gérant de classe C
- Madame Xenia KOTOULA, gérant de classe C

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

AGGMORE KAUFMANN VENTURES S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008113472/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.
